



## **Compte Rendu** **Conseil municipal du 1<sup>er</sup> MARS 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> Mars 2018 à 19h00, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

### **LA PAROLE AU PUBLIC**

**M.JANDARD** souhaite revenir sur le bilan à mi-mandat paru dans le bulletin municipal du mois de Janvier. Concernant l'emploi, il estime que peu de conseillers municipaux se sont battus pour les emplois du Fourmiable représentant 3 emplois sur la commune sans compter les emplois dérivés. Le budget de la commune affecté au Fourmiable n'était, selon lui, pas à la hauteur et aurait pu atteindre 30 %. Cette association a touché 4 600 spectateurs l'an dernier, et a reçu 15 000 € de dons. Le Centre de Ressources qui permettait d'obtenir des prestations peu chères, comparativement à celles de la Régie culturelle, perd 5 emplois.

Concernant le PLU, il comprend mal que 6 ha soient ouverts pour les zones économiques alors même que la Commune possède plusieurs friches industrielles dont elle ne sait que faire. Par ailleurs, ces projets d'urbanisation posent des problèmes d'artificialisation des sols avec les risques d'inondation que cela entraîne.

Concernant le budget, il estime que consacrer 600 000 € à la construction de vestiaires est excessif.

Concernant la vente de la MAPAD à la CCBD, il ne s'agit pas là d'une bonne opération compte tenu des travaux qui seront nécessaires et donc de la dépense supplémentaire générée. Il s'agit des impôts des administrés. Un hôtel aurait pu être envisagé.

Enfin, en ce qui concerne le Cinéma, celui-ci fonctionne peu en raison de sa localisation et du peu de capacité de la salle. Des personnes sont refusées à l'entrée. La salle des Arcades aurait été plus adaptée. Il souhaite, par ailleurs, attirer l'attention des élus sur la jauge de la future salle de cinéma, 54 places n'étant pas suffisantes.

**M.SANTANA** exprime son mécontentement quant à l'implantation de deux « sens interdit », Chemin Gelin. et des 4 « stop » rue Dr Caral. Il lui faut 6 mn pour rejoindre la caserne des pompiers. Ce chemin permettait de contourner Veynes.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments ont été « taggués » en décembre dernier, or, les Services Techniques sont intervenus sur des bâtiments privés alors même que les HLM des jardins et du Buech n'ont pas été repeints ou nettoyés.

**M.CHEVALIER** souhaite également aborder le projet de vente de la MAPAD à la CCBD. La rénovation en bureaux de la MAPAD pour les besoins de la CCBD, nécessite de démolir les chambres, il y a suffisamment de friches immobilières dans Veynes pour accueillir la CCBD. Pourquoi avoir choisi l'immeuble de la Méretièrre qui aurait pu être un hébergement pour personnes moins dépendantes. La maison des Services au Public sera également transférée dans ce bâtiment. Il n'y aura donc plus de Centre de Ressources, rue Anatole France, ni de Maison des services au public rue Jean Jaurès.

**M.ODDOU** informe l'assemblée que des administrés se plaignent de ne pas obtenir les chaînes de télévision normales.

### **M. le Maire :**

« En ce qui concerne le Fourmidaible, celui-ci a bénéficié l'an dernier d'une subvention complémentaire de la part de la Commune, et du département (14 400€). Il était prévu qu'il se restructure, mais la démarche n'a pas abouti et ils se sont retrouvés en redressement judiciaire. On sait qu'il manque une scène sur Veynes, mais nous avons déjà communiqué sur le sujet, et sur le remplacement du centre de ressources par la régie culturelle. Pour le Centre de Ressources, des emplois devaient être transférés vers d'autres structures. C'est le cas avec la MSAP pour un emploi, le parc de Matériel avec également un emploi puisqu'un salarié est parti..

Quant à la MAPAD, on a cherché une possibilité pour qu'elle devienne un lieu d'hébergement pour les personnes handicapées, mais l'association concernée n'a pas eu les financements escomptés pour mener à bien ce projet. Pour un hôtel, l'emplacement n'est pas idéal, et nous n'avons pas trouvé de candidat pour venir à Veynes. On travaille pour la poursuite de l'activité de l'hôtel Moderne et ce n'est pas simple même pour seulement 7 chambres. D'ailleurs, à l'origine, le bâtiment de la MAPAD était destiné à l'hôtellerie mais le projet n'a pas été mené à son terme. . Avec le regroupement des effectifs, les agents de la CCBD ne travaillent pas dans des conditions normales et l'opération qui sera menée est évaluée à 800 € le m<sup>2</sup>. Nous avons des charges sur ce bâtiment, puisque l'emprunt n'est pas terminé. L'APF est venue pendant 2 ans quand leurs locaux étaient en rénovation à Gap, ils sont ensuite repartis, et l'autre organisme susceptible d'être intéressé n'a pas obtenu les financements nécessaires.

En matière de friches immobilières, il y a effectivement l'usine de ressort qui appartient à un privé, le bâtiment VITTOT est revendu à l'antenne culturelle de la région. Le bâtiment ex -CGR appartient à un propriétaire privé qui a un projet sous 18 mois. La CCBD a déjà acheté l'atelier de levage, il reste à la commune la Maison des Chefs et le terrain Route de Grenoble.

Enfin, en ce qui concerne les vestiaires, nous avons une estimation très élevée de la part du bureau d'étude en fonction des prix du marché du moment. Lors de la crise, les entreprises baissent leur prix pour conserver leur activité, quand les planning sont de nouveau remplis, les prix augmentent, ce phénomène se rencontre partout. Aujourd'hui, pour les vestiaires, nous serons à 530 092,64 € on a comparé avec d'autres structures et on est sur le même coût.

Pour la localisation du cinéma salle des Arcades, cette salle est disponible 9 mois par an, puisqu'elle est occupée par les boulistes de janvier à fin Mars. Je n'ai pas souhaité supprimer cette activité bien qu'ils ne l'utilisent que 3 mois par an mais ils ont une école de jeunes. En ce qui concerne la jauge du futur cinéma, compte tenu de la fréquentation moyenne des séances, une jauge de 54 places est prévue. Au vu des statistiques, ce serait une erreur de faire 150 places. On aura une petite salle ou une grande salle avec salle de spectacle.

Quant au chemin Gelin, la demande émane du comité de quartier qui a souhaité que le chemin Gelin soit plus paisible pour les piétons. On a fait cette expérience à la demande de ce comité de quartier, on l'ouvrira aux cyclistes dans les deux sens. Ce sera une coulée verte, très agréable pour se promener avec les poussettes, et pour les promeneurs. J'ai eu 2 remarques d'un habitant du quartier qui l'utilisait pour aller à son jardin. Je comprends pour vous, qui devez vous rendre plus rapidement à la caserne, mais je pense que cela peut être tenté. Si on a une levée de bouclier demain, nous pourrions revoir la situation. Je ne suis pas un ayatollah des coulées vertes. On a pas pu rendre l'avenue Picasso plus paisible, donc le chemin Gelin est une bonne chose.

Pour les « tags » ; c'est un oubli, dès demain C.AUBERT demandera aux services techniques d'intervenir. Ce n'est pas la première fois que l'on nettoie, nous avons une position : les tags doivent disparaître très vite.

Pour les problèmes de transmission TV, nous allons voir ce qu'on peut faire.

Je salue l'arrivée de Monsieur Jean BANAL qui remplace MC MOURARET qui ne pouvait plus être là, puisqu'elle a déménagé sur Grenoble pour des raisons professionnelles. C'est donc le suivant de liste qui siège. Donc bienvenu M.Banal.

J Banal : Merci M.Le Maire, je tiens à dire que je siégerai jusqu'à la fin du mandat.

*Lecture d'un discours de M. J.Banal*

M.le Maire : L.TOURTET remplacera également J.PELLOUX qui a démissionné. Je l'ai rencontrée, mais compte tenu de sa situation professionnelle et ses engagements par ailleurs, il n'est pas certain qu'elle puisse continuer.

## **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017.**

***Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.***

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

**Il est proposé une modification de l'ordre du jour :**

- Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suite à la nomination d'un nouveau conseiller,
- Attribution d'un marché de travaux de construction d'un bâtiment à usage sportif
- Médiathèque-salle de Spectacle-Cinéma (2ème tranche) : demande de subventions

***La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité***

M.le Maire présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

**× Installation de nouveaux Conseillers Municipaux.**

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Madame Laurence TOURTET, suivante de la liste « L'Avenir de Veynes ensemble » et de M. Jean BANAL, suivant de la liste «Front de Gauche, Agir avec les citoyens ! »,au sein du Conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**× Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suite à la nomination d'un nouveau conseiller**

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean BANAL comme membre de la :

- Commission Action sociale, Éducation, Enfance, Jeunesse, Seniors, Personnes handicapées et Jumelage,
- Commission Sport, Culture et vie associative,

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**× Actualisation des statuts de la CCBD : Inscription de la gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP) au titre des compétences optionnelles de la CCBD.**

Le Conseil Municipal de Veynes acte du transfert officiel de cette compétence à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**× Adhésion au SICTIAM.**

Il s'agit de faire adhérer la Commune au SICTIAM, gratuitement, afin de bénéficier d'un catalogue de services numériques important tout en bénéficiant de tarifs avantageux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**× Indemnités de fonction des élus.**

Il est proposé d'indemniser un nouveau conseiller municipal dans le cadre de sa délégation au titre du sport et de l'animation, en baissant le pourcentage d'indice des indemnités de fonction

des conseillers délégués, afin de maintenir, au même niveau, l'enveloppe de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité : abstention F.GATOUNES, J.BANAL, M.GAGNAIRE, C.MARSEILLE, F.TOIRON.

- × **Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Il est instauré au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Création de postes.**

Suite à l'avancement de grade d'un agent au titre de la promotion interne, il est décidé de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

- × **Transformation de postes.**

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de deuxième classe de deux agents de la commune, il est proposé, après avis de la CAP du 22 décembre 2017, de transformer - 2 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Commission Développement économique et emploi**

- × **Attribution d' une aide aux loyers pour la reprise et l'installation de commerces – Le P'tit Resto.**

Suite à la réception d'un dossier de commerçants ayant repris un commerce, il est proposé d'attribuer une aide aux loyers, versée à compter du 1<sup>er</sup> et durant 3 ans, de manière dégressive, conformément aux règles décidées par le Conseil municipal.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Commission Sport – Culture – Tourisme**

- × **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage sportif : avenant n°3.**

Il convient de passer un avenant n°3 pour désigner le nouveau mandataire, Monsieur Gilles BOUQUETON, en lieu et place du mandataire initial ; le Cabinet Pierre ROBIN ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Cette modification entraîne un surcoût aux honoraires arrêtés par les avenants précédents de 1 398,07 € HT, soit un montant total de Maîtrise d'œuvre de 61 795,51 € HT.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

- × **Attribution d'un marché de travaux de construction d'un bâtiment à usage sportif**  
La commune a lancé une procédure adaptée afin d'attribuer le marché de travaux de Construction d'un bâtiment à usage sportif.

La commission des marchés s'est réunie le 27 Février 2018 afin d'étudier ces offres.

Suite à l'analyse des offres et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux-disantes :

<b>LO T</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
1	Travaux préparatoires / infrastructure / réseaux	STP PISTONO	90 871,50 €
2	Gros œuvre	STP PISTONO	104 781,80 €
3	Charpente / couverture / bardage / zinguerie	SB CHARPENTE	65 739,31 €
4	Menuiseries extérieures métalliques	MIROITERIE GAPENÇAISE	39 950,00 €
5	Menuiseries intérieures bois / plâtrerie / peinture	Groupement SPINELLI, OCAL et CHARLES	105 881,36 €
6	Carrelage / faïence	TECH SOL	32 909,00 €
7	Électricité / chauffage	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR	29 978,86 €
8	Plomberie / sanitaire / ventilation GAPENCAISE DE CHAUFFAGE		59 980,81 €

Soit un marché total HT de 530 092,64 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

- \* **Action culturelle 2018 de la Bibliothèque Municipale : demande d'aide au Département.**

La bibliothèque municipale propose d'organiser une manifestation du 1er octobre 2018 au 10 novembre 2018 intitulée « Petit lecteur deviendra grand » . Cette manifestation représente un coût prévisionnel de 2 804,00€ TTC, pour lequel le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de 1 682 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

- \* **Bibliothèque Municipale : Convention de partenariat avec le Collège de Serres.**

La commune de Serres ne possédant pas de Bibliothèque Municipale, le collège souhaite signer une convention avec la Bibliothèque de Veynes afin de construire un projet de développement de la lecture en direction du public jeune dans le processus global de lutte contre l'illettrisme. L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture et, d'une manière plus générale, l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès du public.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

- \* **Bibliothèque Municipale : Convention de partenariat avec la Bibliothèque de La Bâtie- Monsaléon.**

Afin d'élargir ses partenariats, la Bibliothèque Municipale de Veynes souhaite conventionner avec la Bibliothèque Municipale de La Bâtie-Montsaléon et mettre en place une coopération entre leurs établissements afin de renforcer le développement de la lecture publique.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Commission Affaires scolaires – Affaires sociales – Seniors – Personnes Handicapées**

- \* **Partenariat « Collège Numérique et innovation pédagogique » : Signature d'une convention.**

Il a été décidé d'équiper les écoles en tablettes numériques . A ce titre, une convention entre le Rectorat et la Commune doit être signée, afin de pouvoir bénéficier de ce programme et de la subvention de l'État à hauteur de 50 % des acquisitions.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement**

× **Circuit Autocross de Veynes : Demande de subventions.**

Afin que le circuit Autocross de Veynes puisse être homologué et poursuivre une partie de son activité, des travaux de réaménagement du profil de piste, d'élargissement de la grille de départ et d'installation de glissières de sécurité sont nécessaires.

Ces aménagements représentent un coût de 133 077,00 € HT pour lesquels il est possible de solliciter des subventions auprès de l'État et du Département.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Commission Finances**

× **Comptes administratifs 2017 des budgets, Principal et annexes.**

En l'absence du Maire, M.Jean Paul ARTIGUES soumet les comptes administratifs 2017, un à un, à l'approbation des membres du Conseil municipal.

#### **Compte administratif Budget Commune**

M.Jean Paul ARTIGUES présente les résultats 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : C.Marseille, M.Gagnaire, F.Toiron, F.Gatounes, J.Banal*

#### **Compte administratif budget de l'eau**

M.Jean Paul ARTIGUES présente les résultats 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : C.Marseille, M.Gagnaire, F.Toiron, F.Gatounes, F.Toiron, J.Banal*

#### **Compte administratif Budget de l'assainissement**

M.Jean Paul ARTIGUES présente les résultats 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : F.Gatounes, J.Banal*

#### **Compte administratif Budget du cinéma**

M.Jean Paul ARTIGUES présente les résultats 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : F.Gatounes, J.Banal*

#### **Compte administratif Budget du réseau de chaleur**

M.Jean Paul ARTIGUES présente les résultats 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Une fois les comptes administratifs approuvés, le Maire réintègre la séance.*

Le Maire cède la parole à JP Artigues, adjoint aux finances.

× **Affectation des résultats 2017 des budgets, Principal et annexes.**

***Affectation des résultats : budget commune***

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2017 sur le prochain budget.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : C.Marseille, M.Gagnaire, F.Toiron, F.Gatounes, F.Toiron, J.Banal*

***Affectation des résultats : budget de l'eau***

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2017 sur le prochain budget.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : F.Gatounes, J.Banal*

***Affectation des résultats : budget de l'assainissement***

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2017 sur le prochain budget.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : F.Gatounes, J.Banal*

***Affectation des résultats : budget du réseau de chaleur***

Jean-Paul ARTIGUES propose l'affectation des résultats 2017 sur le prochain budget.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**× Approbation des comptes de gestion du trésorier**

***Approbation des comptes de gestion du trésorier : budget commune***

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2017 du trésorier pour le budget mentionné.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation des comptes de gestion du trésorier : budget de l'eau***

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2017 du trésorier pour le budget mentionné.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation des comptes de gestion du trésorier : budget de l'assainissement***

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2017 du trésorier pour le budget mentionné.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation des comptes de gestion du trésorier : budget du cinéma***

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2017 du trésorier pour le budget mentionné.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Approbation des comptes de gestion du trésorier : budget du réseau de chaleur***

Jean-Paul ARTIGUES propose d'approuver à présent les comptes de gestion 2017 du trésorier pour le budget mentionné.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Questions diverses**

Aucune question

**Séance levée à 21h43.**

René MOREAU,

Maire de Veynes



